

Vacances Musicales Toussaint 2009 / Hiver-Printemps 2010



BAUGE (Maine et Loire)

Eveil musical et artistique

4/6 ans

Réf : H10 900 40

Adresse du centre :

Séjour vacances musicales fnacem
Centre Musical
Domaine du Moulin de Fougères
Route de Pontigné - 49150 BAUGE

Cadre de vie : Au coeur de l'Anjou, à 2 heures de Paris, le centre musical est situé à la périphérie du bourg de Bauge, dans un espace composé de prairies, de bois et d'un petit étang.

Centre d'accueil confortable, aéré et lumineux. Chambres de 6 lits, nombreuses salles d'activités et de musique, studios de répétition. Restaurant panoramique. Matériel musical disponible : pianos, batterie, instrumentarium de percussions.

Situation géographique : Carte Michelin n° 64 - A 18 km au sud de La Flèche et 33 km au nord de Saumur, par la D938, au carrefour avec la D766 (axe Tours-Angers).

Voyage Départ/Retour : si vous avez choisi un départ collectif, vous recevrez une semaine avant le départ une convocation vous indiquant l'ensemble des éléments liés au transport.

Si vous avez choisi d'accompagner votre enfant au centre, vous recevrez également une convocation vous précisant l'adresse, le téléphone du centre ainsi que l'heure d'arrivée souhaitée.

Nos réalisations proposent aux enfants et jeunes des vacances de qualité dans un climat de sécurité physique et affective.

Elles leur permettent de découvrir des activités culturelles ou de partager leur passion de la musique dans un contexte de vie collective qui respecte l'intimité et favorise l'autonomie de chacun. Elles sont placées sous la double responsabilité d'une direction générale et d'une direction artistique. Tous nos séjours sont mixtes, et encadrés par des animateurs musiciens.

Organisation du séjour : ce séjour s'adresse à des enfants souhaitant, dans une ambiance de vacances, découvrir la musique.

La musique a lieu plus particulièrement le matin. Cependant de nombreuses plages horaires (après le repas, fin d'après-midi, veillée, ...) pourront, en fonction de la motivation des enfants, être consacrées à la musique.

Effectif : 5 à 15 participants de 4 à 6 ans. Un adulte pour 7 enfants.

Activités musicales

Eveil et initiation musicale proposés par un encadrement spécialisé, permettant une approche ludique et vivante de la musique : comptines, jeux vocaux, petites danses, utilisation d'objets sonores et d'instruments de percussion. Expression corporelle.

Les enfants apprendront ainsi à écouter, à vivre et à ressentir la musique à travers la voix, le corps et les instruments.

A la fin du séjour, ils pourront présenter une mini production construite et réalisée sous la forme d'un conte musical.

Activités de loisirs :

- Jeux d'extérieur,
- Sorties, découverte,
- Activités d'expression (dessin, peinture).

Instruments :

Le matériel instrumental pour l'initiation musicale est fourni.

Renseignements pratiques

1. Vie collective

Les jeunes s'engagent à participer aux activités proposées et à respecter les consignes formulées par l'équipe d'encadrement. Nos équipes pédagogiques (directeur, adjoint musical, animateurs) sont recrutées soigneusement et font l'objet d'une évaluation constante. Nos animateurs sont des jeunes musiciens (de niveau fin d'étude de conservatoire), répondant par ailleurs aux exigences des normes d'encadrement exigées par Jeunesse et Sports (un animateur pour 8 participants, 80 % diplômés BAFA ou en cours de formation).

L'équipe a pour mission d'assurer la sécurité de tous, un bon équilibre et une bonne hygiène de vie, le respect des rythmes de vie de chacun (lever et coucher échelonnés notamment) en ménageant des temps de liberté.

Le centre de vacances reste pour nous une expérience privilégiée de vie collective permettant l'apprentissage du respect des autres et de leur différence.

2. Courrier

Nous veillerons à ce que vos enfants vous écrivent au moins une fois par semaine. En retour, ils espèrent recevoir autant de nouvelles. Pensez à leur fournir des enveloppes timbrées qui faciliteront la correspondance.

3. Téléphone

Il est possible d'appeler son enfant sur place (ou d'être appelé par lui ; auquel cas à ses frais et seulement depuis une cabine ou un point phone ; or peu de centres en sont équipés).

Nous vous demandons cependant de limiter vos appels au strict nécessaire. En effet, les directeurs de centres de vacances assurent eux-mêmes leur secrétariat, mais doivent en priorité consacrer leur temps à l'organisation et au contrôle des activités et de la vie quotidienne. Ils ne peuvent donc tenir "un standard téléphonique". De plus, en raison des activités et de l'étendue du centre, nous ne pourrions pas systématiquement mettre les parents en communication avec leur enfant.

4. Argent de poche

D'une manière générale, si l'organisation des centres ne réclame aucun supplément de prix sur place, il est cependant de tradition de donner de l'argent de poche aux enfants : cela leur permet d'apprendre à gérer pour les plus jeunes, de

préserver une indispensable autonomie pour les plus grands. Nous insistons pour que la somme remise reste raisonnable (un montant de 8 € par semaine nous paraît largement suffisant).

Pour les plus jeunes (4 à 12 ans) : vous placerez cet argent dans une enveloppe fermée portant le nom de l'enfant et l'indication de la somme remise ; vous remettrez cette enveloppe avec la fiche sanitaire au directeur du centre ou au responsable du voyage au départ.

Il est vivement recommandé de déposer son argent au bureau du directeur car la direction du centre ne peut, en aucune façon, répondre de l'argent que le participant pourrait conserver par-devers lui et décline à l'avance toute responsabilité en cas de disparition.

5. Soins médicaux

Vous recevrez une fiche sanitaire que vous devrez remplir avec soin et remettre au directeur du séjour ou au responsable du voyage au départ. Cette fiche sanitaire sera transmise au directeur du centre puis confiée à l'assistant sanitaire chargé de surveiller l'état de santé de votre enfant.

Dans l'intérêt de votre enfant, veuillez noter les dates de vaccinations obligatoires et leurs rappels, la mention des antécédents pathologiques ainsi que les traitements éventuels en cours (merci de nous fournir en ce cas une prescription médicale et les médicaments en nombre suffisant pour la durée du séjour).

6. Assurance

Toute disparition ou détérioration d'objets devra être impérativement signalée par votre enfant au Directeur dès qu'il s'en apercevra et, en tout état de cause, avant la fin du séjour. Nous vous rappelons que les pertes d'objets, les vols dans les véhicules, les bijoux et les espèces ne sont pas garantis par l'assurance. **En conséquence, vacances musicales fnacem décline toute responsabilité en cas de perte, de disparition ou même de détérioration.**

En cas d'accident corporel, l'assurance intervient en complément des remboursements de la sécurité sociale et de la mutuelle.

Nous souhaitons à vos enfants un excellent séjour.